



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25916
9 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 8 JUIN 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre publiée sous la cote S/25837, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'aviation américaine a lancé des engins pyrotechniques sur la région de Talkif, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

1. Le 5 juin 1993, à 11 heures, l'aviation américaine a lancé cinq engins pyrotechniques au sud de Qasbat Talkif (gouvernorat de Ninive);

2. Le 5 juin 1993, à 12 h 40, l'aviation américaine a lancé cinq autres engins pyrotechniques sur la région mentionnée au paragraphe précédent.

Le fait que l'aviation américaine poursuive de telles opérations prouve, une fois encore, que les Etats-Unis d'Amérique persistent dans leur volonté de nuire à l'Iraq et à son peuple et de porter atteinte à la sécurité et à la souveraineté de ce pays.

Le Gouvernement de la République d'Iraq proteste vigoureusement contre ces actes d'agression et vous prie de bien vouloir intervenir en prenant, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, les mesures qui s'imposent pour mettre fin à de tels agissements et faire en sorte qu'ils ne puissent se reproduire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
